Règlement de l'équipe nationale suisse (Swiss Team)

Valable à partir du 1er janvier 2024

1. Sens et objectif

WAKO Switzerland, la Fédération Suisse de Kickboxing, a pour objectif de promouvoir et de superviser le sport du kickboxing en Suisse. Atteindre des succès internationaux significatifs est une priorité, en particulier à travers l'équipe nationale suisse. Les membres de l'équipe nationale ont pour objectif de rivaliser avec les meilleurs du monde. La Sélection B joue un rôle important en tant que vecteur de promotion, où des membres sont choisis et formés pour le cadre.

La réalisation des objectifs de la Fédération pour l'équipe nationale passe, entre autres, par l'établissement et le respect d'un règlement uniforme. Sur la base des statuts et du règlement des frais pour l'équipe nationale, la Fédération édicte les directives suivantes pour l'équipe nationale et les coaches nationaux :

2. Champ d'application

Le règlement est valable pour toutes les disciplines que WAKO Switzerland propose en tant qu'équipe nationale : formes musicales libres, Point Fighting, Light Contact, Kick Light, Full Contact, Low Kick et K1.

3. Définition de l’équipe nationale

L'équipe nationale suisse, également appelée SWISS TEAM, est une sélection des meilleurs kickboxeurs et kickboxeuses suisses représentant la Fédération Suisse de Kickboxing au niveau international. Les membres de l'équipe nationale sont placés sous l’autorité des entraîneurs nationaux respectifs (en fonction de la discipline), ces derniers étant subordonnés au chef coach des équipes nationales et au chef sportif. Les membres de l'équipe nationale sont appelés cadres ou membres cadres.

L'objectif est de maintenir le cadre à une taille raisonnable sur le plan quantitatif tout en assurant une qualité élevée. La Fédération vise des athlètes de haut niveau capables d'évoluer et de s'imposer au niveau international. Ainsi, seuls les athlètes s'engageant pleinement pour le sport de compétition, organisant leur environnement en conséquence et adoptant une attitude loyale envers la Fédération sont acceptés.

Le cadre est divisé en juniors, élites et masters.

4. Catégories d'âge

L'âge est défini par l'année de naissance.

Juniors : Pour le cadre junior, l'âge minimum requis est de 7 à 18 ans.
Elites : L'entrée dans l'élite est généralement possible dès l'âge de 18 ans.
Masters : A partir de 40 ans, les combats se déroulent dans la catégorie Masters.

5. Conditions d'admission pour l'équipe nationale

L'admission dans le SWISS TEAM est un privilège et une récompense pour des performances exceptionnelles, ainsi qu'une preuve de confiance de la part de la Fédération envers l'athlète, lui permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'équipe nationale.

Les exigences et obligations suivantes s'appliquent à l'admission au sein du cadre national ou de l'année de cadre:

a) Nationalité suisse ou détention d'un permis d'établissement C

b) Possession d'un passeport sportif WAKO avec licence annuelle valide

c) Participation aux tournois nationaux de notre Fédération (au moins la moitié des tournois de l'année) et obtention de places sur le podium lors de tournois nationaux

d) Participation au championnat suisse de notre Fédération et obtention d'une place sur le podium au championnat suisse (rang 1 à 3)

e) Participation obligatoire aux entraînements de l'équipe nationale (exception : désistement écrit et justifié adressé à l'avance au coach national respectif)

f) Obligation de participer à au moins deux tournois internationaux dans la discipline où l'on fait partie du cadre, dont au moins un avec l'équipe nationale.

g) Obligation de participer à un championnat d'Europe, à un championnat du monde~~,~~ ou à d'autres manifestations de grande envergure, selon les conditions-cadres (voir également l'art. 9).

h) Pour les cadres juniors uniquement : participation annuelle et classement réussi au concept de sélection PISTE de Swiss Olympic.

i) Absence de procédure ou de condamnation pour dopage

Des conditions d'admission particulières s'appliquent aux athlètes ayant atteint l'âge de 40 ans et prévoyant de participer à un championnat d'Europe ou du monde dans la catégorie Masters:

a) Demande écrite adressée au coach en chef de l'équipe nationale avant le 31 octobre de l'année précédant le CE/CM

b) Nationalité suisse

c) Possession d'un passeport sportif WAKO avec licence annuelle valide

d) Obligation de participer à au moins deux tournois internationaux dans la discipline où l'on fait partie du cadre, dont au moins un avec l'équipe nationale

e) Obligation de participer à un championnat d'Europe ou du monde

f) Participation obligatoire aux entraînements de l'équipe nationale (exception : désistement écrit et justifié adressé à l'avance au coach national respectif)

6. Admission dans plusieurs disciplines

Les athlètes peuvent être admis dans plusieurs disciplines, à condition que les critères d'admission de l'art. 5 soient remplies.

7. Exceptions, maladie, accident

Les talents d'exception ne satisfaisant pas pleinement aux exigences de l'article 5 peuvent, dans des situations exceptionnelles, être appelés par le coach national pour rejoindre l'équipe nationale. Une telle nomination doit être justifiée par écrit et approuvée par le coach en chef de l'équipe nationale et le chef sportif.

Les membres du cadre absents pour une durée indéterminée en raison d'une blessure ou d'une maladie de longue durée, et ne répondant donc pas aux critères d'admission (certificat médical obligatoire), peuvent obtenir du coach national le statut « Save » et être ainsi nommés dans le cadre par le coach national.

8. Décision de sélection

Toutes les nominations (admission dans le cadre, notamment pour les CE/CM) doivent être approuvées par écrit par le coach en chef de l'équipe nationale et le responsable sportif. Le comité directeur est informé par écrit.

Les convocations écrites aux candidats à l'entrée dans l'équipe nationale sont généralement envoyées à la fin de l'année après la conclusion de la saison et doivent être confirmées par la signature de l'athlète.

L'adhésion au cadre est valable 1 an et doit être confirmée chaque année selon les critères ci-dessus (pas de renouvellement automatique). Chaque année, une nouvelle convocation écrite est envoyée.

9. Nomination à un championnat d'Europe ou du monde

Nominations : la nomination (= convocation) à un CE ou à un CM relève de la compétence du coach national. Les nominations doivent être effectuées de manière transparente. Les exigences posées aux athlètes doivent être clairement communiquées et réalisables. Le coach national peut fixer des exigences supplémentaires réalistes. Les athlètes doivent confirmer leur engagement à participer aux CE/CM par leur signature.

Temps requis : un championnat d'Europe ou du monde dure généralement une semaine entière. L'équipe voyage et reste ensemble du début à la fin du CE/CM (pas de retour anticipé, même en cas d'élimination précoce du tournoi). Pour la nomination respectivement la décision définitive de participation, il faut prévoir suffisamment de temps (au moins 3 mois à l'avance), afin de pouvoir clarifier la planification des absences (congé/vacances) en famille/à l'école/au travail/à l'armée et, si nécessaire, de pouvoir déposer des demandes en conséquence. Dans ce cadre, les athlètes sont soutenus par la Fédération. Le délai d'acceptation ou de refus est celui que la Fédération communique par écrit (en fonction de l'organisation du voyage et des directives de l'organisateur/WAKO).

Sélection et catégories de poids : Pour la participation à un championnat d'Europe ou à un championnat du monde, le règlement international de la WAKO s'applique. Les combattants peuvent participer à deux disciplines différentes dans la même catégorie de poids (art. 6). Les catégories de poids sont proposées par le coach national et discutées avec les combattants, respectivement convenues en commun. Chez les juniors, 2 athlètes et chez les adultes, 1 athlète peuvent être nommés par catégorie et par classe de poids. Si le nombre d'athlètes entrant en ligne de compte pour une catégorie de poids est supérieur au nombre

de participants, la participation sera déterminée par le résultat d'un combat éliminatoire.

Coachs : lors des CE/CM, les athlètes ne peuvent pas être encadrés par les coachs de club. Il n'est pas interdit à ces derniers d'accompagner les athlètes, mais seul un coach national ou son remplaçant peut les coacher et les encadrer.

10. Retrait de l'équipe nationale

En cas de non-respect des exigences (art. 5) et en l'absence de convocation écrite, l'athlète est automatiquement écarté de l'équipe nationale l'année suivante.

Les infractions à la Charte d'éthique du sport suisse et, en particulier, aux « Règles de comportement » (art. 21) ainsi qu'aux directives en vigueur en matière d'antidopage peuvent entraîner une démission immédiate. Dans des cas moins graves, un avertissement écrit unique est prononcé, pouvant être assorti de restrictions.

11. Entraînements de l'équipe nationale

Les entraînements ont lieu principalement au Centre National de Performance à Berne (CNP Berne). La participation aux entraînements de l'équipe nationale respective est obligatoire. Les entraînements des cadres nationaux sont organisés et dirigés par le coach national ou son remplaçant. Des désistements écrits justifiés peuvent être acceptés. Le plan d'entraînement est communiqué suffisamment tôt dans l'année.

La participation à l'entraînement PISTE (concept de sélection PISTE de Swiss Olympic) est obligatoire pour le cadre junior.

D'autres athlètes aptes de la Sélection B ou d'autres talents peuvent également participer aux entraînements de cadre. Ils sont convoqués par le coach national.

12. Ensemble de règles

Depuis le 1.1.2021, le nouveau Recueil de règles de la WAKO International est en vigueur. Nous y faisons référence de manière explicite. Il s'applique à toutes les compétitions internationales.

13. Code vestimentaire (tenue de Swiss Team)

Tous les membres de l'équipe nationale ainsi que les coaches reçoivent de la Fédération une tenue Swiss Team (> liste). Les arbitres représentant la Suisse sur le tapis ou sur le ring lors d'un championnat d'Europe ou d'un championnat du monde reçoivent également une tenue Swiss Team (> liste) de la part de la Fédération.

La tenue comprend un costume d'équipe et la tenue de combat.
- Le costume d'équipe est considéré comme une tenue de voyage et comme une tenue pour les représentations en public et les cérémonies de remise des prix
- la tenue de combat est considérée comme une tenue d'entraînement et de combat lors des tournois internationaux, ainsi que comme une tenue d'entraînement obligatoire lors des entraînements des cadres.

La tenue du Swiss Team est obligatoire lors de la participation aux tournois internationaux. Cependant, le port de la tenue du Swiss Team lors de tournois nationaux (et championnat CH) ainsi que lors d'événements nationaux qui ne font pas partie des activités de l'équipe nationale n'est pas autorisé. La tenue du Swiss Team est personnelle et il est interdit de la

prêter, de la détruire ou de la remettre à quelqu'un d'autre (également en échange de vêtements d'équipes nationales d'autres pays).

Le port de la tenue du Swiss Team est une question d'honneur. Le Swiss Team représente ainsi la Suisse et WAKO Switzerland à l'étranger. Les porteurs de la tenue du Swiss Team sont conscients de leur rôle représentatif et leur apparence ainsi que leur comportement doivent être en tout temps corrects, loyaux et exemplaires.

La tenue du Swiss Team ne peut pas être munie de logos supplémentaires/individuels, par exemple de sponsors privés.

Lorsqu'un(e) athlète quitte l'équipe nationale au cours de la première année d'appartenance à un cadre, les pièces de vêtements Swiss Team fournies par la Fédération doivent lui être restituées en parfait état. En cas de départ normal du cadre après la fin de l'année de cadre, le combattant peut garder la tenue Swiss Team pour son usage personnel.

Liste de pièces de vêtements de la tenue du Swiss Team :

Tenue d'équipe	**Combattant**	**Coach**	**Referee**	**Officiel**
Chemise blanche WAKO.CH	-	-	-	1x
Shirt	2x	2x	1x	-
Veste de training	1x	1x	1x	-
Pantalon long de training	1x	1x	1x	-
Pantalon court de training	1x	1x	-	-

Des articles optionnels et/ou supplémentaires peuvent être achetés au prix de revient.

Tenue de combat	**MF**	**PF**	**LC**	**KL**	**FC**	**LK**	**K1**
Pantalon long	X	X	X	-	X	-	-
Short	-*	-*	-*	X	-	-	-
Short K1	-*	-*	-*	-	-*	X	X
T-shirt col en V	X	X	-	-	-	-	-
T-shirt col en rond	-	-	X	-			
T-shirt coupe R sans manches	-*	-*	-*	X	X	X	X

* Sur demande, il est possible d'obtenir un short supplémentaire et un t-shirt sans manches (par ex. pour l'entraînement en plein air dans des pays chauds).

Port obligatoire

Combattant	**Shirt**	**Veste de training** (1)	**Pantalon long de training**	**Pantalon court de training** (2)
Voyages aller-retour	X	X	X	(optionnel)
Salle de sport (général)	X	X	X	(optionnel)
Dîner à l'hôtel	X	X	X	(optionnel)
Proclamation des résultats, photos officielles	X	X	X	-

Coaches	**Shirt de sortie**	**Veste de training** (1)	**Pantalon long de training**	**Pantalon court de training** (2)
Voyages aller-retour	X	X	X(2)	(optionnel)
Salle de sport (général)	X	X	X(2)	(optionnel)
Salle de sport (aire de tournoi)	X	X	X	-
Dîner à l'hôtel	X	X	X(2)	(optionnel)

Referee > uniquement CE / CM	Shirt de sortie	Veste de training (1)	Pantalon long de training	Pantalon court de training (2)
Voyages aller-retour	X	X	X	(optionnel)
Salle de sport (général)	X	X	X	(optionnel)
Salle de sport (aire de tournoi)	-	-	-	-
Dîner à l'hôtel	X	X	X	(optionnel)

(1) La veste de training peut être omise en cas de beau temps
(2) Les pantalons longs de training peuvent être remplacés par des pantalons courts de training lorsqu'il fait beau/chaud.

14. Equipement de protection

Selon l'accord passé avec notre sponsor Top Ten, les membres du cadre ne peuvent combattre lors des tournois internationaux qu'avec des protecteurs de la marque Top Ten. Les membres du cadre sont eux-mêmes responsables de se procurer et d'apporter l'équipement de protection correct (rouge/bleu) lors des tournois. Les coaches nationaux sont responsables d'informer les membres du cadre à temps sur les modifications des règles de la WAKO lors des tournois internationaux.

Les membres du cadre bénéficient d'un rabais allant jusqu'à 50 % sur les prix de vente officiels de certains articles d'équipement de protection destinés à un usage personnel. Cela concerne explicitement les protecteurs obligatoires à acheter en double pour les CE et les CM en bleu et en rouge. Pour les autres articles, les membres de l'équipe nationale bénéficient du rabais Membercard de 20 %.

15. Déplacements et frais de voyage, dispenses

Les déplacements avec l'équipe nationale sont organisés par la Fédération. En général, les équipes voyagent et séjournent ensemble dans le même hôtel. Les inscriptions sont fermes. En cas d'annulation après la réservation, les frais engagés seront facturés.

Hôtel et transfert :
Les frais d'hôtel et de transfert sont à la charge de l'athlète. La réservation est effectuée par la Fédération. Des chambres d'hôtel à tarifs préférentiels sont recherchées et l'hébergement se fait généralement en chambres doubles. Lors des CE/CM, les hôtels avec demi-pension sont imposés par l'organisateur. En règle générale, les boissons sont à payer en sus.

Avion/bus/voiture :
- Les frais de vol sont pris en charge par l'athlète.
- En cas de déplacement en bus, la Fédération participe dans la mesure du possible (en fonction des possibilités financières de la Fédération). Sinon, l'athlète doit prendre en charge la différence par rapport aux frais calculés pour un déplacement en voiture, conformément au règlement des frais.
- En cas de déplacements en voiture, le règlement des frais s'applique, et ces frais de déplacement sont pris en charge par la Fédération.

Dispenses :
Pour l'obtention des dispenses nécessaires à la participation aux tournois internationaux, le membre du cadre est seul responsable. Avec la Swiss Olympic Elite ou la Talent Card, il est possible d'obtenir des dispenses simplifiées auprès des écoles/employeurs pour la participation à des tournois internationaux. Si nécessaire, la Fédération peut soutenir de telles demandes, à condition que la demande de soutien soit soumise à la Fédération

suffisamment tôt.

16. Frais d'inscription

Les frais d'inscription aux CE/CM sont pris en charge par la Fédération. Lors des autres tournois internationaux, les frais d'inscription doivent être payés par le membre du cadre (généralement sur place en espèces).

17. Primes au membre du cadre

Lors de la participation à des tournois avec l'équipe nationale, le règlement des frais s'applique aux primes (remboursement des frais d'hôtel et de voyage en fonction de la place sur le podium et du tournoi).

18. Elite et Talent Cards

Le nombre d'Elite Cards et de Talent Cards (pour les juniors) est limité. La majorité des membres du cadre reçoivent une Swiss Olympic Elite Card nationale ou une Talent Card. L'obtention de cette carte ne peut pas être garantie. Les titulaires d'une Swiss Olympic Card peuvent profiter de prestations et de produits attrayants proposés par les partenaires de Swiss Olympic. La carte Elite ou Talent facilite l'obtention de dispenses auprès des écoles et des employeurs pour les déplacements aux tournois internationaux.

19. Sponsors

Les obligations contractuelles découlant des contrats avec les sponsors de la Fédération doivent être respectées. Cela peut inclure l'utilisation de photos de l'équipe nationale à des fins publicitaires ou la mise à disposition de membres de cadre lors d'événements du sponsor à des fins publicitaires (sur demande). Pour l'utilisation de photos à des fins publicitaires, le membre du cadre doit donner son accord explicite pour la photo utilisée.

Les sponsors privés sont autorisés. Le règlement concernant les prescriptions vestimentaires doit être respecté (art. 13.).

20. Communication et protection des données

La liste de cadres et les résultats des tournois sont publics. Tous les membres du cadre doivent fournir des données personnelles à la Fédération à des fins administratives. Celles-ci ne sont pas transmises à des tiers.

Communication **:** la communication à tous les membres du cadre se fait via des chats de groupe WhatsApp. Ces informations doivent toujours être lues et suivies en temps réel et il faut réagir immédiatement en cas de questions. Un contact direct et rapide entre le membre du cadre et le coach est très important. Pour les juniors, les parents doivent également être inclus dans le chat afin d'obtenir des informations et des rendez-vous importants de première main.

Photos/vidéos :
Le membre du cadre accepte explicitement que des photos ou des vidéos en rapport avec des tournois et dans un contexte sportif positif puissent être utilisées par la Fédération. Cela concerne principalement les photos postées sur le chat de l'équipe nationale ou prises directement lors de tournois (par exemple pour une utilisation sur les canaux de médias sociaux de la Fédération, les flyers ou le site web).

21. Inscription aux tournois

L'inscription aux tournois internationaux se fait à travers un système d'enregistrement prescrit par WAKO IF (RSportz et Sportdata). La première saisie du membre du cadre est effectuée par la Fédération. Les frais annuels de RSportz sont pris en charge par la Fédération. L'inscription aux tournois avec l'équipe nationale est effectuée par la Fédération.

Pour la participation aux tournois internationaux, différents formulaires et informations sont nécessaires, qui doivent être remplis par l'athlète et téléchargés sur la plateforme d'enregistrement. De même, tous les documents demandés (voir publication du tournoi) doivent toujours être emportés sous forme papier aux tournois. Le membre du cadre est lui-même responsable de remplir à temps les documents, de télécharger ses données personnelles et les documents nécessaires pour le tournoi (avec son login personnel). Pour les mineurs, il est vivement recommandé que les parents assistent dans cette démarche.

En cas de documents manquants, l'inscription ne pourra pas être effectuée, ou l'athlète ne sera pas autorisé à participer au tournoi.

22. Antidopage / Swiss Sport Integrity

Principe : tous les membres sont informés des directives antidopage en vigueur. Il est fait référence au site web de la Fédération et à Swiss Sport Integrity.ch. Chaque athlète est entièrement responsable de toutes les substances découvertes dans son corps, indépendamment de la personne qui les lui a administrées. Les règles antidopage sont les mêmes pour tous. Elles s'appliquent tant lors des compétitions que lors des entraînements, incluant tous les combats organisés au sein de l'équipe nationale, en privé ou au sein du club. Pour toute consommation de médicaments, il est fortement recommandé de consulter le service de consultation des médicaments Global Pro ou directement Swiss Sport Integrity. Le contrôle des médicaments n'est pas de la responsabilité du coach ou du coach national.

Pool d'AUT (Elite):
Tous les membres du cadre Elite / en particulier les détenteurs d'une Elite Card sont soumis au Pool d'AUT (= autorisation d'usage exceptionnel préalable pour la prise de médicaments à des fins thérapeutiques). Toute personne devant, sur prescription médicale, prendre respectivement utiliser une substance ou une méthode interdite pour une thérapie déterminée, doit en faire la demande et obtenir l'autorisation préalable de Swiss Sport Integrity. Il s'agit d'une protection pour les athlètes. En effet, si un(e) athlète est testé(e) positif(ve) à une substance ou une méthode interdite lui ayant été prescrite par exemple par son médecin généraliste, il/elle pourra se référer à l'AUT. Si l'athlète n'a pas demandé d'AUT, il/elle court le risque d'être suspendu(e), car il n'y a aucune garantie que la prise du médicament interdit en question soit autorisée a posteriori si tous les documents sont présentés après coup. La responsabilité personnelle s'applique.

Formation :
Tous les membres de l'équipe nationale sont soumis à l'obligation de formation :

- Chaque membre du cadre doit signer la « Déclaration de soumission » de Swiss Sport Integrity.
- Chaque membre du cadre doit suivre la formation « Clean Winner » de Swiss Sport Integrity et remettre son diplôme à la Fédération. Le certificat est valable deux ans. Le membre du cadre est lui-même responsable du renouvellement du certificat « Clean Winner » dans les délais impartis. Dans le cas contraire, l'affiliation de cadre et la carte Elite/Talent peuvent être retirées.

23. Règles de conduite / Statut en matière d'éthique

Tous les membres de notre Fédération reconnaissent et agissent conformément aux Statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic et s'engagent à faire preuve de professionnalisme, d'intégrité et à pratiquer un sport sain, respectueux, loyal et couronné de succès. Le SWISS TEAM se caractérise par le respect mutuel, la correction, le fair-play, l'amitié et l'esprit d'équipe.

Les membres de l'équipe nationale se distinguent par leur grand engagement à l'entraînement, leur volonté de s'investir particulièrement et leur rôle de modèle. Les sports de combat sont des sports de contact, où l'hygiène corporelle est une priorité absolue et où les règles connues de tous s'appliquent.

Les directives des coaches nationaux doivent être suivies sans contestation, même au-delà des aspects purement sportifs, en particulier lors des tournois internationaux où, pour les juniors, aucun représentant légal n'est généralement présent sur place. Un comportement respectueux envers le coach est exigé. Tout comportement antisportif envers le coach ou d'autres membres de l'équipe nationale ne sera toléré en aucune manière et pourrait entraîner l'exclusion de l'équipe nationale.

24. Assurance

WAKO Switzerland rappelle que la responsabilité n'est assumée en aucune circonstance en cas d'accident, de perte ou de vol de matériel ou d'objets de valeur. Chaque membre est responsable de lui-même et de son matériel et est généralement assuré en responsabilité civile, couvrant tout dommage causé à autrui sans intention malveillante.

Tous les athlètes doivent être assuré(e)s contre les conséquences d'un accident sportif. Il est recommandé de souscrire une assurance-accidents adéquate couvrant les conséquences financières d'un accident. La responsabilité de maintenir une couverture d'assurance suffisante (SUVA, assurance-accidents) incombe exclusivement aux athlètes ou, pour les juniors, à leurs représentants légaux. Pour le ring sport, une couverture supplémentaire pour les sports à risque est nécessaire, et la « déclaration de renonciation WAKO pour le ring sport » doit être signée.

Pour les voyages lors de tournois internationaux, une assurance voyage est fortement recommandée. La Fédération ne se porte pas garante des changements de réservation ou des annulations causés par l'athlète. Les conditions d'annulation de l'organisateur s'appliquent. Des frais éventuels sont entièrement à la charge de l'athlète.

24.1.2024